



JUDO JU - JITSU MARCOUSSIS

Inscription ASM JUDO

Saison 2022 / 2023

Inscriptions :

Le bureau de l'ASM Judo vous accueille du **lundi au vendredi au Dojo** durant les heures de cours : merci de vous présenter un peu avant le début du cours.

Horaires et tarifs :

HORAIRES JUDO / JUJITSU SAISON 2022/2023

Année de naissance	2016 - 2015	2014 - 2010 Débutant	2014 - 2010 Couleurs	2009 - 2006	2005 et avant	Occasionnel KATAS/JUJITSU
LUNDI [Rémy]	18H00-19H00					
MARDI [Rémy]		18H00-19H00	19H00-20H00	20H00-21H30	20H00-21H30	21H30 - 22h00
JEUDI						
VENDREDI [Préparation Physique - Jérémy]				19H30-21H00	19H30-21H00	18H30 - 19h30
COTISATION 2022/2023	129 €	149 €	149 €	189 €	209 €	
LICENCES	41 €	41 €	41 €	41 €	41 €	
Total	170 €	190 €	190 €	230 €	250 €	

Les familles comprenant deux adhérents et plus, ne paient qu'une seule licence fédérale. **Les autres licences sont offertes par le club dans le cadre de notre action en vers les familles.**

Kimonos : Possibilité de commander des Kimonos directement au club – Voir les tarifs auprès d'un membre du bureau

Constitution du dossier :

- o La **fiche individuelle** remplie et signée
- o Le **règlement** à l'ordre de « ASM Judo » de la cotisation et de la licence (l'échelonnement de votre règlement est possible).
- o La **demande de licence** FFJDA 2022/2023 renseignée et signée (Ne pas compléter le numéro de licence)
- o **Pour les adultes** : Un certificat médical de moins de 6 mois mentionnant « **l'absence de contre-indication à la pratique du judo** » **préciser en compétition le cas échéant.** (**Faire une photocopie à conserver pour le passeport**, le bureau conserve le certificat original) – Ce certificat médical est en valable 3 ans
Pour un judoka déjà licencié à la FFJDA ayant présenté un certificat médical pour les saisons 2020-2021, ou 2021-2022 compléter l'attestation QS Sport du dossier. Si le licencié a répondu « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, fournir un nouveau certificat médical. Le formulaire QS-SPORT est personnel et ne doit pas être fourni par le judoka.
- o **Pour les enfants mineurs** : **Signer l'attestation d'état de santé du sportif mineur.** Cette attestation doit être signée par une personne exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. Dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois devra être produit. Le questionnaire de santé n'a pas à être présenté, ni communiqué (secret médical). Il doit être conservé au sein de la sphère familiale

Le **passeport** sportif Judo (8€) est nécessaire à partir de Benjamin [2012]. Il est disponible au club.

Reprise des cours

A partir du **lundi 5 septembre**, pour les judokas à jour de leur licence ou avec un dossier complet. Possibilité d'un cours d'essai pour les nouveaux inscrits.

ASM Judo : Contact / Renseignements

Dojo - Gymnase du Grand Parc - Marcoussis

Notre Site : <http://asmarcoussis.fr/les-sections/judo/>

Par mail : asmjudo@neuf.fr

Président : Jean-Pierre Wanhem - 06 77 97 10 39

Trésorier : Claude Anguilla - 06 79 71 51 08